



energie citoyenne *pour Saint-Junien*

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Commissions POL](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

[Conseil Municipal du 21 mars 2026](#)

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 24 mars 2026



Le 21 mars 2026 s'est tenue la réunion d'installation du Conseil Municipal de la nouvelle mandature. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

Nadège Coucaud était absente, représentée par Hervé Beudet.

Catherine Feder était absente, représentée par Alex Gerbaud.

Benoît Lambert était absent, représenté par Yoann Balestrat.

Laure Mura était absente, représentée par Lucien Coindeau.

- [Élection du maire](#)
- [Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints](#)
- [Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu](#)
- [Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal](#)
- [Création d'un poste de collaborateur de cabinet](#)
- [Indemnités de fonction allouées au Maire et aux adjoints et conseillers délégués](#)
- [Majorations des indemnités de fonction du maire et des adjoints](#)
- [Droit à la formation des élus](#)
- [Approbation du règlement budgétaire et financier](#)
- [Prises de paroles en fin de séance](#)

Début de la séance à 9h00. Présidée normalement par Michèle Brenac, doyenne de l'assemblée, jusqu'à l'élection du Maire. Cependant, Hervé Beaudet, sans aucune justification, a ouvert la séance, fait l'appel puis lu un discours d'introduction avant de céder sa place à Michèle Brenac.

Avant de passer à l'élection du Maire, Hervé Beaudet prend la parole pour remercier les électeurs pour la confiance renouvelée, tout en reconnaissant la lourde responsabilité qui pèse sur lui et son équipe pour les six ou sept années à venir. Il a rappelé les chiffres de l'élection. Il y a eu 8482 inscrits, 5309 votants, 168 blancs, 212 nuls et donc 4929 suffrages exprimés. La liste « Saint-Junien de toutes nos forces ! Ensemble construisant l'avenir » a obtenu 1812 voix, soit 36,76%, ce qui lui octroie 6 élus. Et la liste « Ensemble pour Saint-Junien » a obtenu 3117 voix, ce qui fait un score de 63,24%. Elle obtient un total de 27 élus.

Élection du maire

Michèle Brenac en poste de présidente de l'assemblée, présente le déroulement vote pour le Maire. Les assesseurs sont désignés parmi les deux plus jeunes élus de chaque liste, soit Tess Viala-Nouaille pour la majorité et Yoann Balestrat pour notre groupe.

Notre liste ne présente aucun candidat, Hervé Beaudet est donc le seul en lice. Résultats : 7 votes blancs et 26 voix en faveur d'Hervé Beaudet.

Les votes blancs proviennent de notre groupe (6) et d'un membre de la majorité, ce qui mérite d'être souligné...

Après son élection, Hervé Beaudet a remercié les conseillers pour leur confiance et a souligné que ce nouveau mandat s'inscrivait dans la continuité d'une action municipale stable, tout en promettant de ne pas tomber dans l'immobilisme. Il a affirmé sa volonté de maintenir l'union de la gauche et de travailler en étroite collaboration avec les habitants, les agents municipaux et le tissu associatif pour préserver l'identité de Saint-Junien. Enfin, il s'est engagé à assurer une attitude respectueuse envers l'opposition tout en menant les projets ambitieux prévus au programme, malgré des contraintes budgétaires croissantes.

Yoann Balestrat a alors pris la parole :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Tout comme je l'ai fait dimanche dès la proclamation des

résultats, je vous adresse ici au nom des membres du groupe Énergie citoyenne nos félicitations républicaines pour votre réélection.

Ce qui pourrait apparaître comme un simple usage est en réalité une marque de respect vis-à-vis de notre démocratie dont la vitalité est mise à mal.

Car dans ce scrutin, c'est malheureusement l'abstention qui a fait le meilleur score entre nous tous, 3173 électeurs ayant fait le choix de ne pas s'exprimer. Cette situation interroge et nous invite à la réflexion, en tant que responsables publics. Sans nier les rapports de force établis à partir des suffrages exprimés, ce constat attristant et inquiétant nous amène à faire preuve d'humilité collective et à relativiser la notion de majorité.

Désormais, l'enjeu démocratique réside dans votre volonté de rassembler, de fédérer, d'unir jusqu'à notre liste, jusqu'aux électeurs qui nous ont fait confiance.

1812 citoyens ont dit préférer un autre projet pour Saint-Junien ; allez-vous leur tendre la main ?

1812 citoyens ont dit vouloir une autre façon d'exercer les responsabilités et de prendre les décisions ; allez-vous leur tendre la main ?

1812 citoyens ont dit soutenir une autre équipe pour notre ville ; allez-vous leur tendre la main ?

Bien sûr, vous serez jugé sur la mise en place de votre programme, c'est là une chose normale. Mais vous le serez également tout autant voire plus sur votre capacité à considérer, à respecter et à écouter la minorité. N'oubliez pas que le débat public est une chose plus que précieuse : il est l'essence même de la démocratie.

Nous avons toujours travaillé pour l'intérêt de Saint-Junien et nous continuerons à le faire, dans un esprit de liberté et de responsabilité. Nous le devons à tous nos concitoyens, quel qu'ait été leur choix dans cette élection. Nous le devons à notre ville, passion qui nous anime. L'engagement, le sérieux, la détermination et l'ouverture resteront nos maîtres-mots.

| Je vous remercie.

Le Maire répond qu'ils ont des engagements et qu'ils assumeront le programme sur lequel les Saint-Juniaudes et les Saint-Juniauds leur ont donné mandat.

Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

Il faut ici déterminer le nombre d'adjoints, puis la liste des adjoints.

Il est proposé de valider le nombre d'adjoints à 9.

Voté à la majorité, 6 votes contre de la part des élus Énergie citoyenne (conformément à notre engagement, nous considérons qu'il est possible d'avoir un exécutif municipal plus resserré et nous défendons la parité au sein de la municipalité entendue comme le maire et ses adjoints).

Il faut ensuite voter pour la liste des adjoints, une seule liste candidate :

1. Laurent Thibaud
2. Nadège Coucaud
3. Thierry Granet
4. Julia Sebbah
5. Didier Lekiefs
6. Stéphanie Tricard
7. Lucien Coindeau
8. Esther Rasoa Fenosoa
9. Alex Gerbaud

Voté à la majorité, 6 votes blancs (les élus Énergie citoyenne).

(Note du rédacteur : on est loin du symbole que Nadège Coucaud avait soulevé [en mars 2024](#) quand elle se félicitait que la municipalité soit maintenant en parité parfaite, et que c'était un symbole fort...)

Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu

Hervé Beudet fait la lecture de l'introduction de la charte de l'élu local : [Charte de l'élu local – introduction](#)

La charte complète (135 pages) : [Charte de l'élu local](#)

Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Le conseil municipal choisit parmi les 31 points énumérés à l'article L. 2122-22 du CGCT lesquels il souhaite déléguer au maire. Il nous est proposé de valider 29 points sur les 31 possibles.

Khadija Yanouri a pris alors la parole au nom de notre groupe Énergie citoyenne :

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Comme notre groupe l'avait déjà fait remarquer lors du mandat précédent, la délibération qui nous est soumise n'est pas anodine. Concrètement, il nous est demandé en tant que conseillers municipaux de nous dessaisir, de façon permanente, au profit du Maire, de certaines compétences.

Nous pouvons comprendre l'objectif d'efficacité de l'action administrative qui nous est présenté comme la justification de cette proposition. Mais de telles délégations ne doivent pas amputer notre assemblée de compétences pouvant revêtir un aspect stratégique et ne doivent pas restreindre l'information a priori des élus. Vous connaissez notre attachement à la transparence.

Tous les items n'ont pas la même importance. Quand on regarde de plus près ce qu'il est proposé de déléguer, il est par exemple question de la possibilité de procéder à la réalisation d'emprunts pouvant aller jusqu'à 3 millions d'euros ou de la possibilité de réaliser des lignes de trésorerie pour un montant maximal de 1,5 million d'euros. Ce n'est pas rien et aucun élément ne justifie une délégation permanente au Maire.

Il serait préférable que, notamment sur ces points majeurs, il incombe au conseil municipal de se positionner.

Nous avons également noté que sur les 31 items qui peuvent être délégués, votre majorité propose d'en retenir 29, ce qui est élevé... et en progression puisque – nouveauté 2026 –

vous souhaitez y ajouter les mandats spéciaux qui ont fait débat à plusieurs reprises durant le mandat précédent.

C'est pourquoi nous ne pourrions que voter contre cette délibération.

Je vous remercie.

Le Maire répond tout d'abord en sous-entendant que nous mettons de la suspicion dans cette délibération. Il rappelle que c'est une question d'efficacité administrative pour permettre une fluidité dans le suivi des dossiers et un gain de temps. Il rappelle enfin qu'ils ont été élus dans la continuité et que c'est ce qui se fait depuis 2020. Coupant court à toute discussion, il met la délibération au vote.

Voté à la majorité, nos 6 élus votant contre.

Création d'un poste de collaborateur de cabinet

Il est proposé de valider la création d'un poste pour le Directeur de Cabinet. (En effet, les fonctions du précédent directeur de cabinet ont cessé automatiquement dès le début de cette réunion.

Plus de détails dans la délibération : [CM-20260321-2](#)

Voté à l'unanimité.

Indemnités de fonction allouées au Maire et aux adjoints et conseillers délégués

Il est proposé de valider le montant de base des indemnités des élus. Le montant global mensuel maximum pour l'ensemble des indemnités non majorées est de 13 359,11 €. Il est proposé de valider par la même délibération la création de 11 conseillers délégués. Le montant brut mensuel des indemnités étant donc de :

- Maire (1) : 1829,18 €
- Adjoints (9) : 781,00 €
- Conseillers Délégués (11) : 406,94 €
- Conseillers sans délégation (12) : 0 €

Plus de détails dans la délibération suivante.

Je prends alors la parole :

Monsieur le maire,

Si vous le permettez, mon intervention va concerner cette délibération et la suivante, pour des raisons pratiques, puisqu'elles sont très liées.

Tout d'abord, effectivement, on peut constater une légère baisse de l'enveloppe globale consacrée aux indemnités. On ne peut que s'en féliciter. Cela aurait pu être réduit de manière un peu plus nette pour envoyer un signal plus fort aux concitoyens.

On peut regretter d'être resté sur 9 adjoints et 11 conseillers délégués, le maximum possible. Et on peut regretter aussi que l'effort de baisse ne soit supporté que par les conseillers délégués.

Enfin, on peut regretter aussi l'absence d'indemnités, même faibles. à titre symbolique, pour les conseillers municipaux qui n'ont pas de délégation et ça aurait permis un peu plus d'équité sur l'ensemble des membres de cette assemblée.

Merci.

Hervé Beudet commence par dire que les mandats se suivent et se ressemblent. (*Note du rédacteur : effectivement, notre groupe, lui, ne change pas d'opinions ni ses principes.*) Il dit que nous n'avons pas les mêmes vues sur le sujet. Le maire a défendu le maintien des indemnités en les présentant non comme une rémunération ou un enrichissement, mais comme une compensation nécessaire pour permettre à des citoyens aux profils variés d'exercer un mandat sans que l'argent ne devienne un facteur d'exclusion sociale. Il a argumenté que réduire ces indemnités risquerait d'aggraver la crise des vocations, citant les démissions massives de maires et les sièges vacants comme preuve que l'urgence est d'attirer de nouveaux engagements plutôt que de décourager les candidats.

J'ai alors répondu que notre demande ne visait que l'enveloppe concernait que les adjoints et conseillers délégués, pas le Maire. J'ai ensuite indiqué que je ne pensais pas que dire que le montant des indemnités permet d'attirer les gens à la politique était un bon signal,

parce que ce sont des indemnités, justement. On ne doit pas venir faire de la politique pour ça, en tout cas, selon moi. Ne comprenant rien à nos demandes, il m'interpelle sur le fait de savoir s'il faut faire du cas par cas pour chaque personne puis passe la parole à Vincent Jarry.

Celui-ci voulait rappeler que dans notre programme, la baisse des indemnités des élus était censée servir à financer un poste de policier, ce qui, selon lui, met en danger la démocratie.. (*Note du rédacteur : ????*)

Yoann s'étonne de cette intervention et maintient l'engagement défendu durant la campagne par notre groupe. Il rappelle que de toute façon, sauf si la majorité décidait de nous tendre la main, ce ne serait pas mis en place. Il reprend ensuite l'argument du Maire sur l'existence des indemnités, devant permettre à tout le monde de devenir élu : pourquoi alors ne pas donner une indemnité symbolique à l'ensemble des conseillers municipaux ? Il faut pousser la logique jusqu'au bout. De plus, en ce qui concerne la baisse du montant global des indemnités, Yoann rappelle que de nombreuses collectivités ont fait ce choix et que certains candidats encore en lice le proposent. C'est une mesure qui n'est pas démagogique puisqu'il n'est pas question de supprimer les indemnités mais de les diminuer, pour les ramener à un niveau plus acceptable au regard de la situation actuelle (pouvoir d'achat). Ce choix n'est pas complètement incohérent puisque la nouvelle majorité a tout de même baissé, très très légèrement, ce montant.

Blessé par l'attitude de certains membres de la majorité pendant nos prises de paroles, Yoann rappelle que l'on est autour de la table, pas forcément pour être d'accord, mais pour avoir le droit d'exprimer nos points de vue sans que chaque fois que l'on s'exprime, il y ait également des formes de critiques ou des interjections. Il rappelle que ce sont les divergences qui rendent les débats riches et constituent l'essence de la démocratie. Il souhaiterait que l'on reste dans une atmosphère absolument sereine pour débattre de ce sujet comme d'autres. Il rappelle que, si les démissions d'élus sont nombreuses, le taux de démission est encore plus élevé chez les conseillers municipaux minoritaires dont les conditions d'exercice du mandat sont bien plus difficiles. Le système de la prime majoritaire, qui explique qu'avec 36% des suffrages exprimés notre groupe n'obtient que 18% des sièges, n'arrange pas la situation.

Didier Lekiefs prend ensuite la parole pour critiquer la manière dont nous avons fait campagne, pendant plusieurs minutes sans que le Maire n'intervienne. (*Note du rédacteur : effectivement, nous avons été méchants, nous avons demandé un débat !*)

Voté à la majorité, 6 votes contre de la part des élus Énergie citoyenne.

Majorations des indemnités de fonction du maire et des adjoints

La commune de Saint-Junien, en sa qualité de commune siège du bureau centralisateur du canton, peut décider de voter une majoration d'indemnités de fonctions de 15 % maximum. Par ailleurs, la commune de Saint-Junien, a été, au cours de l'un de ses trois derniers exercices, attributaire de la dotation de solidarité urbaine. A ce titre, le conseil municipal peut également voter une majoration des indemnités de fonction permettant de les voter sur la strate démographique supérieure.

Ces deux majorations sont cumulables.

Il nous est donc proposé de valider la majoration au maximum possible, répartie uniquement sur le Maire et les adjoints.

- Maire (1) : 2709,67 €
- Adjoints (9) : 1018,30 €
- Conseillers Délégués (11) : 406,94 €
- Conseillers sans délégation (12) : 0 €

Soit un total mensuel de : 16 350,71 €

D'après le tableau des indemnités de 2024, les élus de la majorité précédente touchaient :

- Maire (1) : 2705 €
- Adjoints (9) : 1055 €
- Conseillers Délégués (11) : 526 €
- Conseillers sans délégation (12) : 0 €

Soit un total mensuel de : 17 985 €

Plus de détails dans les délibérations : [CM-20260321-3](#)

Voté à la majorité, 6 votes contre de la part des élus Energie Citoyenne.

Droit à la formation des élus

Il est proposé de valider les règles de formations des élus et le budget formation allouée à cela. Il est proposé de valider le maximum de l'enveloppe, 20% du montant total des indemnités, soit un montant annuel d'environ 39 000 €.

Plus de détails dans la délibération : [CM-20260321-4](#)

Voté à l'unanimité.

Approbation du règlement budgétaire et financier

Il est proposé de valider le règlement financier de la commune.

Plus de détails dans la délibération : [CM-20260321-5](#)

Le règlement financier : [Règlement budgétaire et financier](#)

Voté à l'unanimité.

Prises de paroles en fin de séance

J'ai (Jean-Sébastien Piel) demandé à M. Beaudet, en début de séance, de me donner la parole en fin de séance pour faire une annonce personnelle.

Avant de me donner la parole, il explique que les questions et prises de parole doivent être envoyées en amont du conseil, mais qu'exceptionnellement, il m'autorise à prendre la parole :

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers de la majorité, mes chers amis colistiers

Je prends la parole aujourd'hui pour vous faire part d'une décision personnelle mûrement réfléchie.

Lors des dernières élections, notre liste n'a pas reçu l'adhésion d'une majorité d'électeurs. Ce résultat m'invite à l'humilité et à la réflexion.

Pendant six ans, j'ai exercé mon mandat dans la minorité avec exigence. J'ai défendu, avec le reste de mon groupe, des projets, alerté sur des risques, proposé des alternatives. Je dois le dire : ce chemin n'a pas toujours été simple. Sur de nombreux sujets, nous avons essuyé des refus catégoriques, souvent accompagnés de réflexions ou comportements irrespectueux, et sans place à une discussion constructive. L'ironie de l'histoire veut que plusieurs de ces propositions, alors rejetées avec fracas, aient été reprises par les membres de cette même majorité quelques mois plus tard, tentant de s'en attribuer la paternité.

Si cela prouve a posteriori la pertinence de notre travail, cela rend aussi difficile la poursuite d'un engagement où, pour moi, seul l'intérêt général compte.

Toutefois, je tiens à exprimer ma gratitude envers les quelques élus de la majorité précédente, dont peu sont encore présents dans cette assemblée, mais ils se reconnaîtront, avec qui le dialogue est toujours resté constructif, courtois et utile pour la commune. Merci à eux d'avoir montré qu'une minorité que certains appellent opposition peut être entendue et qu'elle peut aider à faire avancer les choses plus loin.

Je me dois de tirer les conséquences personnelles de ce bilan contrasté. De plus, je ne peux cautionner, par ma présence dans cette assemblée, les méthodes de campagne et la vision du débat public auxquelles nous avons été confrontés. Ce n'est pas ainsi que je conçois la politique.

Dès lors, je ne souhaite pas entamer un nouveau mandat de six ans dans une dynamique où je sens mes limites et où je ne me projette plus avec la même force. Faire de la politique, c'est aussi savoir passer le relais.

C'est pourquoi, par la présente, je vous informe de ma démission de mes mandats de conseiller municipal de Saint-Junien et de conseiller communautaire.

*Je sais que Yoann Balestrat et mes autres colistiers ne manqueront pas de vous rappeler, tout au long du mandat, les engagements que **vous** avez pris auprès des Saint-Juniaudes et des Saint-Juniauds. Et notamment sur les sujets que vous nous avez empruntés.*

Je ne quitte pas la vie citoyenne pour autant. Je vais

recentrer mon engagement sur d'autres priorités et je continuerai à soutenir les valeurs de notre liste.

Je vous remercie de votre attention.

Hervé Beaudet n'a eu pour seule réaction que le fait de me reprocher de lui avoir dit que ce n'était pas un sujet polémique alors que je l'interpelle sur la manière dont il a mené la campagne. Il insiste sur le fait que cette campagne est finie. (*Note du rédacteur : elle est finie quand c'est nous qui parlons, mais pas quand c'est son adjoint ?*). Il dit qu'il aurait beaucoup de choses à en dire, mais qu'il doit avoir, en tant que Maire, de la hauteur de vue. Il clôt ensuite la séance sans donner la parole à Yoann Balestrat qui la demandait, ni à d'autres qui auraient pu vouloir intervenir suite à mon annonce.

La séance est donc clôturée à 10h55.

(Note du rédacteur : Ce sera donc mon dernier compte-rendu de conseil municipal après 6 ans sans en manquer un, même lorsque je n'y assistais pas. Un grand merci à tous ceux qui ont pris le temps de les lire, j'espère qu'ils vous auront plu et servi à mieux comprendre le fonctionnement de notre collectivité. D'autres personnes reprendront le flambeau pour continuer à vous informer.)



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)

- [Commissions municipales](#)
- [Commissions POL](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

[Réunion du Conseil Municipal du 5 mars 2026](#)

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 24 mars 2026



CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 05 Mars 2026

Mairie de Saint-Junien
2 place Auguste Roche • BP 115 • 87205 Saint-Junien Cedex
☎ 05 55 43 06 80 • 📠 05 55 02 42 88
www.saint-junien.fr
contact@saint-junien.fr



Le 5 mars 2026 s'est tenue la dernière réunion du Conseil Municipal de la mandature. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

Bernard Beaubreuil était absent, représenté par Philippe Gandois.

Frank Bernard était absent, représenté par Yoann Balestrat.

Clément La Dune était absent, représenté par Didier Lekiefs.

Nathalie Tarnaud était absente, représentée par Corinne Guillot.

- [Élection du maire](#)
 - [Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints](#)
 - [Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu](#)
 - [Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal](#)
 - [Création d'un poste de collaborateur de cabinet](#)
 - [Indemnités de fonction allouées au Maire et aux adjoints et conseillers délégués](#)
 - [Majorations des indemnités de fonction du maire et des adjoints](#)
 - [Droit à la formation des élus](#)
 - [Approbation du règlement budgétaire et financier](#)
 - [Prises de paroles en fin de séance](#)
-

Début de la séance à 18h30.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre n'est à ce jour pas encore en ligne sur le site de la Mairie. Il nous a été fourni avec la convocation au conseil municipal pour approbation avant publication sur le site de la Mairie dans la semaine. N'oubliez pas de lire notre propre compte-rendu pour avoir plus de détails ([Réunion du Conseil Municipal du 9 décembre 2025](#)).

Ayant envoyé nos remarques et corrections en amont, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Distribution du rapport 2023-2024-2025 de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Le rapport de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées nous est remis : [Projet de rapport annuel 2026](#)

(Note du rédacteur : Je suis ravi de voir que la commission s'est réunie puisque je n'ai jamais été invité depuis la 1ere réunion en 2020 alors que je suis membre de la commission...)

Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2026

Aurabelle Pesqué, adjointe au maire chargée des finances, a introduit la délibération relative au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour l'année 2026. Elle a présenté le projet de délibération en rappelant le cadre légal, notamment l'article L23-12-1 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit un rapport sur les orientations budgétaires donnant lieu à un débat au sein du conseil municipal. Ce débat vise à informer les élus avant le vote du budget. Le vote du DOB ne porte pas sur le fond des orientations ; il s'agit simplement de

prendre acte de la tenue de ce débat, conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015.

La directrice générale des services, Stéphanie Forugeaud, a ensuite présenté les éléments détaillés du DOB à partir du document suivant : [2026-103-1 – DOB 2026 commune de Saint Junien](#)

L'analyse approfondie des charges de fonctionnement prévues pour 2026 met en évidence plusieurs éléments clés.

Les charges de personnel pour 2026 sont estimées à 10 533 000 €, intégrant plusieurs évolutions importantes :

- **Renfort à l'état civil** : recrutement pour une durée d'un an
- **Remplacement du photographe** : poste à pourvoir
- **Nouveau poste à la médiathèque** : à pourvoir à partir du mois de juin
- **Nouveau poste de jardinier** : création d'un emploi supplémentaire

Ces augmentations tiennent compte notamment de la CNRCL (Caisse nationale de retraite et de prévoyance des agents des collectivités locales) et d'une augmentation de 2,13% du taux de garantie minimale prévoyant une prise en charge à 100% par la commune pour les agents.

Les charges à caractère général, qui permettent de faire vivre les services municipaux, sont évaluées à 3,9 millions d'euros pour 2026. Cette enveloppe prend en compte :

- Des charges énergétiques importantes
- Une augmentation prévue des charges courantes d'environ 8%
- Un objectif de réduction de 10% de ces charges par le travail des commissions et des services

Aucune modification particulière n'est prévue concernant les subventions et indemnités des élus (poste 65).

L'ensemble des charges de fonctionnement pour 2026 avoisine 16 521 000 euros.

Face à ces contraintes budgétaires, la commission des finances propose néanmoins de maintenir une enveloppe d'investissement de 3,5 millions d'euros, comprenant 1,35 million d'euros de restes à réaliser et 2,1 millions d'euros de nouveaux investissements.

Yoann prend alors la parole au nom de notre groupe :



Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous tenons tout d'abord à remercier Madame la directrice générale des services pour la présentation claire, structurée et pédagogique, de ces éléments financiers. La tâche était ardue. La mission a été parfaitement remplie.

Les collectivités territoriales se trouvent dans un contexte financier fortement contraint. Ce constat s'imposait hier, s'impose aujourd'hui et s'imposera demain. C'est une réalité implacable à prendre en compte.

Côté recettes, il est inenvisageable pour nous que les impôts communaux augmentent, Saint-Junien figurant déjà au sein des villes de sa strate parmi celles ayant des taux d'imposition élevés. Les dotations versées par l'État, qui ont diminué de manière sensible ces dernières années, souffrent toujours quant à elles d'un manque cruel de lisibilité, de justice et d'efficacité. Nous le déplorons chaque année. Mais, aucune réforme nationale visant à instaurer un modèle de financement empreint de ces qualités tant regrettées n'est prévu.

Il est donc nécessaire, cela a été dit, d'agir en matière de d'optimisation des charges (réorganisation, mutualisation, réduction de certains postes de dépenses, etc.) tout en maintenant la qualité des services, pour conserver une section d'exploitation à même de contribuer à la réalisation d'investissements. Pour ce faire, nous savons qu'il est possible de nous appuyer sur les équipes de notre collectivité, véritables forces de proposition.

Cependant, nous tenons à le rappeler, même dans contexte financier difficile, les choix de gestion au niveau de la section d'exploitation tout comme les priorisations établies concernant la section d'investissement, ne sont pas des

actes dénués de sens. Ces décisions sont l'incarnation de choix politiques, c'est-à-dire qu'ils reflètent des valeurs, une vision, un cap.

Et nous sommes convaincus que Saint-Junien a besoin d'une politique d'investissement ambitieuse. Pour le sport. Pour nos écoles. Pour la petite enfance. Pour le patrimoine. Pour notre cadre de vie. Pour, tout simplement, construire l'avenir.

Cette séance est particulière compte tenu de la proximité des élections car il reviendra à la future équipe, quelle qu'elle soit, de procéder aux décisions budgétaires qui engageront cette année et les années suivantes. C'est, pour Saint-Junien, l'heure du choix.

Pierre Allard s'est exprimé sur les réformes en cours et leurs conséquences financières pour la commune. Il a mentionné que ces réformes pourraient créer des subtilités qui désavantageraient les collectivités locales. Il a également évoqué la problématique de l'endettement public, questionnant la viabilité à long terme de ces politiques.

(Note du rédacteur : Il n'est pas question ici de voter sur les orientations budgétaires, cette délibération n'ayant pas de caractère décisionnel, mais de prendre acte de la tenue de ce débat.)

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité de la tenue du DOB.

Acompte Subventions

Certaines associations ont un besoin de subventions dès le début de l'année sans attendre le vote du budget dans lequel les subventions sont généralement votées. Il est donc demandé ici de se prononcer sur un versement d'acompte pour les associations suivantes :

- L'ASSJ Rugby : 12 500 €
- L'ASSJ Football : 6 750 €
- Saint Junien Rochechouart Handball 87 : 21 250 €
- L'ASSJ Athlétisme : 19 250 €
- L'Orchestre Municipal d'Harmonie : 3 000 €

Plus de détails dans la délibération : [CM-20260305-1](#)

Voté à l'unanimité.

Création d'un groupement de commandes portant sur un marché d'entretien des installations thermiques et de climatisation de divers bâtiments

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la création d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin pour l'entretien et la maintenance des installations thermiques et de climatisation des divers bâtiments. Le Président de la communauté de communes est désigné coordonnateur du groupement.

Plus de détails dans la délibération : [CM-20260305-2](#)

Voté à l'unanimité.

Signature d'un acte modificatif au contrat d'acquisition de matériels, consommables et logiciels informatiques

En raison d'un imprévu lors du renouvellement des serveurs informatiques de la mairie, il est nécessaire de relever le plafond de commande de 10% (environ 3500 €).

Plus de détails dans la délibération : [CM-20260305-3](#)

Voté à l'unanimité.

Autorisation de signature des marchés de travaux de voirie de l'avenue d'Estienne d'Orves et demande de subvention auprès du Département de la Haute-Vienne

Il nous est proposé de valider l'attribution du marché pour les travaux de voirie avenue d'Estienne d'Orves (en continuité de l'avenue Paul-Vaillant-Couturier). La commission d'attribution des marchés s'est réunie en janvier et a désigné le groupement dont la société EUROVIA de Limoges est mandataire.

Le montant total des travaux est de 310 000 € HT et il est également proposé de demander une participation au Département pour un montant de 93 000 € (30%), ce qui ferait un reste à charge de 70%.

Plus de détails dans la délibération : [CM-20260305-4](#)

Au nom de notre groupe, Corinne a demandé des précisions sur le type d'aménagement prévu. Il a été répondu que les travaux seront identiques à ceux réalisés sur la rue Paul-Vaillant-Couturier, avec une continuité du « chaussidou » et des plantations d'arbres.

Yoann Balestrat a mentionné la pertinence d'étendre les déplacements doux depuis la gare jusqu'au Palais des Sports et au collègue Paul-Langevin, mais a exprimé des réserves concernant le dispositif du « chaussidou ». Éliane Croci, adjointe au maire chargée des travaux, a défendu le choix de l'aménagement et a mentionné que les premiers retours des riverains étaient très positifs. Yoann lui a alors indiqué qu'il fallait entendre l'avis de tous – riverains et cyclistes – et a proposé la réalisation d'une enquête de satisfaction pour objectiver les choses.

J'ai (*Jean-Sébastien Piel*) demandé pourquoi les aménagements du carrefour qui avaient été demandés et acceptés lors de notre intervention en conseil municipal, n'avaient pas été faits. Le directeur des services techniques, José Fernandes, a répondu que ce qui avait été prévu avait été fait (bande blanche centrale devant les commerces). Il défend l'idée de ne pas mettre de marquage, parce que sans marquage les gens seraient plus prudents. (*Note du rédacteur : on n'a pas voulu refaire le débat, mais ce n'est pas ce qui avait été retenu. On aurait pu dire, comme la dernière fois, que partant de là, on n'aurait plus besoin d'aucun marquage sur aucun carrefour...*)

Voté à l'unanimité.

Autorisation de signature de l'accord-cadre lié aux travaux de déploiement d'un dispositif de vidéoprotection

Il est proposé de valider l'accord-cadre lié aux travaux de déploiement de la vidéoprotection. Cet accord cadre permet de passer des bons de commandes avec un montant total annuel de 250 000 €. Cet accord est renouvelable 3 fois, soit un montant total pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros sur 4 ans. La société retenue par la commission des marchés est la société SERFIM TIC.

Plus de détails dans la délibération : [CM-20260305-5](#)

Je (*Jean-Sébastien Piel*) prends alors la parole au nom de notre groupe Énergie citoyenne :

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Par un courrier que nous avons envoyé hier, nous demandons le report de cette délibération à une séance du conseil après les élections, et nous regrettons que cela n'ait pas été le cas.

En effet, comme nous l'indiquions dans ce courrier, le sujet de cette délibération est au coeur de la campagne électorale et celle-ci n'a pas sa place dans cette assemblée. Cela pourrait être considéré comme une utilisation des moyens de la municipalités à des fins de campagne, ce qui est strictement interdit.

De plus, le cahier des charges établi par l'assistant à Maitrise d'Ouvrage n'a pas été fourni avec la délibération et ne nous a été envoyé que dans la journée. Vous comprendrez que l'étude d'un document de 70 pages nécessite plus que quelques heures et que cela ne règle en rien le défaut d'information préalable des conseillers municipaux qui rend illégale cette délibération.

Enfin, ce sujet n'est plus une urgence depuis longtemps puis qu'il a été mis sur la table il y a 10 ans et que depuis plus d'un an, date de la dernière délibération sur le sujet, nous n'avons eu aucune nouvelle alors que le déploiement était prévu en 2025. Ce sujet mérite mieux qu'une polémique et mérite d'être traité par l'équipe qui sera en poste après les élections.

C'est pourquoi, si vous décidez malgré tout de maintenir cette délibération, considérant qu'elle n'a pas sa place à l'ordre du jour de cette séance vu la période dans laquelle nous sommes, et vu l'absence d'information préalable, notre groupe ne prendra pas part au vote pour ne pas nous associer à cette communication électorale avec une délibération qui ne répond pas aux exigences du droit.

Ci-joint le courrier que nous avons envoyé : [Courrier-Mairie-04-03-2026](#)

Voici le cahier des charges qui nous a été finalement fourni le jour même : [CCTP-ST JUNIEN-2](#)

Le maire a défendu la délibération en expliquant qu'il s'agissait d'un marché à bons de commande qui laisserait toute latitude à la future équipe de modifier le projet. Il a rappelé que le dossier résultait d'un long travail avec la préfecture et la gendarmerie, et que le mandat des

élus courait jusqu'au bout.

Yoann Balestrat a dénoncé la méthode employée pour porter ce dossier. Il a souligné que le projet manquait de concertation. Nous n'avons eu AUCUNE information sur le nombre de caméras, sur les emplacements, sur les objectifs (lutte contre l'insécurité, lutte contre les incivilités, maintien de la propreté, etc.). Alors que le maire a toujours insisté sur le fait de vouloir un dispositif de vidéoprotection et non de vidéosurveillance, lorsque l'on étudie le cahier des charges, on se rend compte qu'il a aussi été demandé la possibilité d'exploiter les images en direct. Quel est donc le projet ? Pour notre groupe, il est nécessaire d'associer à la réflexion tous les élus municipaux sans aucune exclusive, mais aussi la gendarmerie, les citoyens et les associations de défense des libertés publiques afin que le dispositif soit accepté par tous. Yoann a également évoqué le timing de ce projet, annoncé en 2016 mais n'aboutissant qu'à proximité des élections... Il y a déjà eu près d'une dizaine d'articles de presse sur le sujet depuis 2026. Clairement, la majorité instrumentalise le dossier : il s'agit d'une stratégie de communication à l'approche des élections. Car il n'y a aucune urgence à traiter ce dossier laissé si longtemps en déshérence et désormais au coeur de la campagne électorale. Yoann a fermement dénoncé l'impréparation et la fébrilité de la majorité concernant ce projet de vidéoprotection.

Pierre Allard a accusé notre groupe d'utiliser ce point pour faire une déclaration de campagne électorale et indique que la commission chargée des travaux a été consultée sur le sujet. Je (*Jean-Sébastien Piel*) prends alors la parole pour indiquer que si ce sujet avait effectivement été abordé dans la commission chargée des travaux, alors cela signifie nous avons un réel problème : cela n'apparaît dans aucun des comptes-rendus. Yoann a complété le propos en répondant qu'il ne fallait pas inverser les rôles : c'est le maire – et lui seul – qui établit l'ordre du jour du conseil municipal.

Les échanges ont été nombreux et intenses sans pour autant expliquer le fond du projet.

Voté à l'unanimité des votants, les 5 membres de notre groupe ne prenant pas part au vote.

Révision du règlement de fonctionnement du centre social La Parenthèse

Il est proposé de valider la révision du règlement de fonctionnement du centre social La Parenthèse avec pour objectifs :

- Mettre en avant le rôle individuel au sein du collectif avec la définition de règles de vie;
- Rappeler la responsabilité des parents lors des activités mises en œuvre ;
- Afficher des modalités de sanctions permettant d'agir en cas de faits graves.

Le nouveau règlement : [CM-20260305-6-ReglementParenthese](#)

Voté à l'unanimité.

Adoption d'un tableau des emplois permanents

Il est proposé d'adopter le tableau des emplois ci-dessous dans le but de créer :

- un poste d'ASVP suite au départ d'un policier municipal
- deux emplois à la médiathèque en vue de départs en retraite des agents actuels
- un poste de jardinier / entretien des espaces verts pour nécessités de service

La délibération et le tableau des emplois : [CM-20260305-7](#)

[2026-110-1 – Tableau des emplois CM du 5 mars 2026](#)

Voté à l'unanimité.

Convention de servitude pour le passage d'un câble réseau Enedis

Dans le cadre de création d'un crématorium et de son raccordement au réseau électrique de distribution publique, Enedis souhaite établir à demeure l'implantation d'une canalisation souterraine.

Plus de détails dans la délibération : [CM-20260305-8](#)

Voté à l'unanimité.

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

[Décisions – CM du 05.03.2026](#)

La suite des décisions donnée en séance : [CM-20260305-Deliberations-Suite](#)

Prises de paroles en fin de séance

Philippe Gandois et Éliane Croci ont pris la parole pour dire un mot de remerciement à l'occasion de leur dernière participation au conseil municipal. Thierry Granet a indiqué la présence des membres du conseil municipal d'enfants (CME) à cette séance et a transmis les salutations de Madame la Maire de Schiltigheim à la suite du déplacement d'une délégation saint-juniaude au Parlement européen à Strasbourg. Il a rendu hommage à Noël Laurencier et Laurence Chazelas, élus investis dans le

CME.

L'ordre du jour étant épuisé, Hervé Beudet annonce la clôture de la séance à 20h11.



énergie citoyenne
pour Saint-Junien

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Commissions POL](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

Saint-Junien mérite un débat !

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 24 mars 2026

Notre liste a envoyé le courrier ci-joint au candidat hervé Beudet qui refuse jusqu'à présent tout débat entre les deux listes.

Retrouvez le courrier ici : [Lettre-ouverte](#)

Et le texte du courrier :

Monsieur Beudet,

À deux semaines de l'échéance des élections municipales, aucun débat public n'a eu lieu entre la liste que vous menez et la nôtre.

Vous avez successivement décliné les propositions formulées par la radio Ici Limousin puis par la chaîne France 3 Limousin, soit de manière explicite, soit en invoquant une indisponibilité sur les créneaux proposés. Ce faisant, à cette heure, aucun débat public audiovisuel n'a été programmé. Nous déplorons sincèrement cette situation.

En effet, un débat démocratique permettrait aux Saint-Juniaudes et aux Saint-Juniauds de découvrir et de comprendre nos projets respectifs pour l'avenir de notre ville, en identifiant tant nos points de convergence que nos points de divergence.

Saint-Junien – que nous aimons par-dessus tout – mérite un vrai débat, comme c'est le cas dans les autres communes de cette envergure. Pour nous, Saint-Junien doit faire l'objet de considération. C'est aussi une exigence démocratique et une question de respect envers les électrices et les électeurs. Aucune liste ne doit donc chercher à éviter cet

*indispensable temps d'échanges
démocratique.*

*Dans un esprit républicain et constructif, en lien avec les
journalistes nous ayant sollicités, notre
équipe reste pleinement disponible pour échanger sur la date
et le format du débat.*

*Nous devons ce débat à notre ville, à nos concitoyens et à
la démocratie locale.*

*Nous vous remercions par avance pour votre réponse à cette
lettre qui sera rendue publique.*

*Nous vous prions de recevoir, Monsieur Beudet, nos
salutations distinguées.*

SAINT-JUNIEN

MÉRITE UN

DÉBAT

POUR SES

ÉLECTIONS MUNICIPALES





energie citoyenne
pour Saint-Junien

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Commissions POL](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

Réunion du Conseil Communautaire POL du 29 janvier 2026

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 24 mars 2026



Vous trouverez ci-après un compte rendu très succinct de la séance du conseil communautaire qui s'est tenue le 29 janvier 2026.

La réunion a été précédée de la diffusion d'un film de 25mn fait par Angoulim pour expliquer les problèmes de financement du train régional et de la ligne Limoges-Angoulême en particulier.

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

Motion

- Motion pour la mise en place d'un plan d'urgence pour le financement des CAUE

Finances et perspectives, administration générale

- Attribution de subventions à divers organismes et associations pour l'année 2026
- Centre aqua-récréatif, base de loisirs et cité du cuir – Mise à jour

des conditions générales de vente

- Contribution au syndicat Avenir Enfance Jeunesse Ouest 87 (AEJO 87)
- Groupement de commandes portant sur un marché d'entretien des installations thermiques et de climatisation de divers bâtiments
- Marché pour le recrutement d'une équipe pluridisciplinaire pour l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal – Autorisation de signature
- Subventions au titre du programme départemental de l'habitat privé

Économie

- Aide à l'investissement immobilier des entreprises – Subvention à la SCI CMC IMMO
- Pépinière et hôtel d'entreprises POL Avenir – Convention d'objectifs 2026-2029
- Pépinière et hôtel d'entreprises POL Avenir – Convention de moyens 2026

Aménagement de l'espace et urbanisme

- Droit de préemption urbain – Institution sur la commune d'Oradour-sur-Glane
- Maintien des déclarations préalables pour l'édification des clôtures en bordure du domaine public

Travaux, gestion des déchets et assimilés

- Convention de servitude pour le passage d'un câble réseau ENEDIS en terrain privé à Saint-Junien lieudit « les Loges »

Animation du territoire et action culturelle

- Etablissement public de coopération intercommunale Vienne-Glane – Subvention de fonctionnement et d'investissement et loyers du centre culturel et du Ciné-Bourse 2026

Sports et loisirs

- Centre aqua-récréatif – Mise en place des conditions générales de vente et des conditions générales d'utilisation pour la vente en ligne de droits d'entrées
- Centre aqua-récréatif – Tarification de l'activité aqua-training

Vous trouverez l'ensemble des délibérations et des décisions prises par le président en vertu de ses délégations dans le document ci-joint : [000 CC 29.01.2026](#)

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité des votants, sauf celle des subventions où Edouard Coquillaud s'est abstenu. Il n'ya pas eu d'interventions à part Yoann qui a pris la parole suite à l'intervention d'Angoulim :

*Monsieur le président, chers collègues, chers amis
d'ANGOULIM,*

Je voudrais tout d'abord vous remercier pour votre présence ce soir bien sûr, mais surtout pour vos actions, menées avec une incroyable et chaleureuse détermination. Le combat pour la régénération et la réouverture de la ligne ferroviaire entre Saillat et Angoulême nous rassemble tous : élus locaux, usagers mais aussi entreprises, associations, étudiants et bien d'autres encore...

Nous ne pouvons que saluer le lancement du collectif « la colère des sans trains » visant à fédérer les territoires de Nouvelle-Aquitaine, de Nord-Occitanie et du Massif Central qui, à l'instar du nôtre, n'acceptent plus d'être considérés comme des zones où la promesse républicaine d'égalité peut être à ce point piétinée. Ce que nous vivons avec, d'une part, la fermeture de nos lignes, de nos guichets voire de nos gares, et avec, d'autre part, l'absence de perspectives de travaux, est inacceptable.

Notre espoir réside aujourd'hui dans une mobilisation massive afin qu'il ne soit plus possible que les pouvoirs publics ne s'engagent pas dans le financement des travaux. Merci à vous, nous sommes et nous serons à vos côtés !

Si vous souhaitez plus de précisions sur nos positions et plus de détails sur nos interventions, n'hésitez pas à nous contacter par le [formulaire de contact](#) du site.



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Commissions POL](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)

- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

Réunion du Conseil Communautaire P0L du 16 décembre 2025

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 24 mars 2026



Vous trouverez ci-après un compte rendu très succinct de la séance du conseil communautaire qui s'est tenue le 16 décembre 2025.

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

Personnel

- Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée en application de l'article 3 – ii de la loi n° 84-52 du 26/01/1984 – Chargé(e) de projet plan intercommunal de sauvegarde

Finances et perspectives, administration générale

- Budget assainissement – Autorisation d’engager, de liquider et de mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2026
- Budget eau – Autorisation d’engager, de liquider et de mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2026
- Budget général – Autorisation d’engager, de liquider et de mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2026
- Budget ordures ménagères – Autorisation d’engager, de liquider et de mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2026
- Souscription de contrats d’assurance – Autorisation de signature des marchés
- Ancienne trésorerie de Rochechouart – Plan de financement et demande de subvention à l’Etat au titre de la DETR 2026 et d’une subvention auprès du département de la Haute-Vienne pour travaux de changement de couverture
- Gymnase d’Oradour-sur-Glane – Plan de financement et demande de subvention à l’Etat au titre de la DETR 2026 pour des travaux de rénovation énergétique
- Pépinière d’entreprises – Plan de financement et demande de subvention à l’Etat au titre de la DETR 2026 pour des travaux de rénovation énergétique
- Subventions au titre du programme départemental de l’habitat privé

Économie

- Cité du cuir – Adaptation de la grille tarifaire pendant la période d’ouverture en avant-première

Gestion de la politique de l’eau, développement durable et économie

circulaire

- Convention de réciprocité entre la communauté de communes Porte Océane du Limousin et le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin
- Eau et assainissement – Recueil des tarifs 2026
- Redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau – fixation de la contre-valeur pour l'année 2026
- Redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif – Fixation des contre-valeurs pour l'année 2026

Travaux, gestion des déchets et assimilés

- Prévention et gestion des biodéchets – Partenariat avec le Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de la Haute-Vienne (SYDED)
- Redevance de collecte des ordures ménagères et services associés – Tarifs au 1er janvier 2026

Solidarité et action sociale

- Aires de stationnement des gens du voyage à Saint-Victurnien – Mise à disposition de biens immeubles dans le cadre d'une compétence

Développement touristique

- Aire de repos pour camping-cars à Javerdat – Procès-verbal de mise à disposition pour l'exercice de la compétence

Animation du territoire et action culturelle

- Conservatoire à rayonnement intercommunal – Projet d'établissement

2026-2031

- Etablissement public de coopération culturelle Vienne-Glane – Versement d’avances sur la subvention 2026

Vous trouverez l’ensemble des délibérations et des décisions prises par le président en vertu de ses délégations dans le document ci-joint : [00 CC 16.12.2025](#)

Nous avons voté l’ensemble des délibérations hormis les tarifs de l’eau et des ordures ménagères. Nous vous reproduisons ci-dessous nos principales interventions mais nous ne ferons pas une synthèse détaillée des échanges qui ont suivi. N’hésitez pas à nous contacter pour obtenir plus de précisions, notre groupe Énergie citoyenne étant pleinement mobilisé depuis le début du mandat, en 2020, sur ces deux sujets :

- par le [formulaire de contact](#)
- par téléphone : 06.82.48.44.71
- par courriel : energie-citoyenne@laposte.net
- en venant à notre permanence : 9 rue Lucien-Dumas

Concernant les tarifs de l’eau, Jean-Sébastien Piel a fait la déclaration suivante au titre de notre Groupe Énergie citoyenne :

Monsieur le président, chers collègues,

Vous le savez, notre groupe Énergie citoyenne est mobilisé sur la question des tarifs de l’eau et de l’assainissement. Depuis le début du mandat, nous n’avons cessé de demander la mise en place d’une tarification écologique et sociale, avec également une tarification spécifique pour les collectivités publiques et les entreprises.

L’an passé, nous nous étions réjouis de l’évolution de la tarification à compter de 2025 avec la mise en place de la gratuité des 10 premiers m3 d’eau potable et, pour toute consommation supérieure, l’instauration d’une grille de tarifs progressifs.

Nous avons alors précisé que, pour nous, ce n'était qu'une première étape car cette tarification n'est pas véritablement juste.

En effet, il n'est pas tenu compte du nombre de personnes qui composent le foyer. Cela signifie que deux foyers de composition très différente (par exemple l'un d'une personne et l'autre de 4 personnes) ayant le même volume de consommation globale aura une facture identique alors que les usages ne sont factuellement pas les mêmes... L'objectif d'incitation à la préservation de la ressource n'est donc pas atteint. Or, pour nous, la tarification doit avoir un objectif écologique empreint de justice.

Après un travail avec la vice-présidente en charge de l'eau, notre collègue Annie Dardilhac, et les services, représentés par son directeur des services techniques, que nous remercions, nous avons fait des propositions concrètes qui n'ont pas été retenues. Nous regrettons ce choix mais nous le respectons : c'est la démocratie. Peut-être en ira-t-il différemment sous peu : il reviendra aux citoyens de décider.

Dans ces conditions, et conformément à l'annonce faite l'année dernière en séance mais aussi lors de la dernière réunion de la commission « eau et assainissement », notre groupe ne pourra valider cette grille tarifaire.

Nous vous remercions.

Si Annie Dardilhac trouve l'idée intéressante, elle pense qu'il faut plus de temps pour étudier et mettre en place. Pierre Allard, lui, semble balayer le principe, dénonçant l'impossibilité d'utiliser le quotient familial (qui ne correspond pas à notre demande). Yoann a rappelé notre position et notre cohérence. Il a répondu point par point à chacune des attaques de Pierre Allard, démontrant ainsi la solidité de

notre proposition.

Concernant les tarifs des ordures ménagères, Nathalie Tarnaud est intervenue au nom d'Énergie citoyenne :

Monsieur le président, chers collègues,

Vous connaissez la position du groupe Énergie citoyenne sur le sujet de la gestion des ordures ménagères et des déchets recyclables. Nous appelons à la mise en place d'un nouveau dispositif à l'issue d'un véritable processus de consultation citoyenne. Toutes les hypothèses, avec leurs avantages et leurs inconvénients, doivent être présentées et expliquées aux citoyens. C'est à eux qu'il revient de décider.

Dans l'attente d'une évolution des modalités du service et d'une révision de la tarification qui en découlera, fidèles à notre ligne conduite, Énergie citoyenne ne peut pas valider les nouvelles hausses tarifaires proposées.

Les hausses s'élèvent, depuis le début du mandat, entre +18% et +57% selon la composition du foyer et le nombre de collectes hebdomadaires, soit une augmentation comprise entre 27 et 139 euros par an, pour un service inchangé.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le groupe Énergie citoyenne votera, une nouvelle fois, contre les tarifs « ordures ménagères » et appelle à un nouveau dispositif de gestion et de tarification des ordures ménagères, en associant les citoyens à sa construction et à sa validation.

Je vous remercie.

Pierre Allard a pris assez longuement la parole. Yoann lui a répondu de manière précise et argumentée, dénonçant l'inaction de la POL sur ce sujet depuis le début du mandat et précisant la méthode proposée par notre groupe Énergie citoyenne pour enfin agir de manière concertée avec les citoyens : la situation ne peut plus durer !

Si vous souhaitez plus de précisions sur nos positions et plus de détails sur nos interventions, n'hésitez pas à nous contacter par le [formulaire de contact](#) du site.



énergie citoyenne
pour Saint-Junien

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Commissions POL](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

Réunion du Conseil Municipal du 9 décembre 2025

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 24 mars 2026



Le 9 décembre 2025 s'est tenue une réunion du Conseil Municipal. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé. (*Note du rédacteur : n'étant pas présent à la séance, je me suis basé sur l'enregistrement de la séance et les notes de mes colistiers.*)

Bernard Beaubreuil était absent, représenté par Philippe Gandois.

Michèle Brenac était excusée, non représentée.

Bernadette Desroches était absente, représentée par Didier Roy.

Alex Gerbaud était absent, représenté par Laurence Chazelas.

Corinne Guillot était absente, représentée par Nathalie Tarnaud.

Noël Laurencier était absent, représenté par Claude Balestrat.

Didier Lekiefs était absent, représenté par Clément La Dune.

Jayce Piel était absent, représenté par Yoann Balestrat.

Julia Sebbah était absente, représentée par Mireille Chabaud.

Christelle Simmonneau était absente, représentée par Thierry Granet.

- [Élection du maire](#)
 - [Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints](#)
 - [Lecture de la charte de l' élu local par le maire élu](#)
 - [Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal](#)
 - [Création d'un poste de collaborateur de cabinet](#)
 - [Indemnités de fonction allouées au Maire et aux adjoints et conseillers délégués](#)
 - [Majorations des indemnités de fonction du maire et des adjoints](#)
 - [Droit à la formation des élus](#)
 - [Approbation du règlement budgétaire et financier](#)
 - [Prises de paroles en fin de séance](#)
-

Début de la séance à 18h30.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 novembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre n'est à ce jour pas encore en ligne sur le site de la Mairie. Il nous a été fourni avec la convocation au conseil municipal pour approbation avant publication sur le site de la Mairie dans la semaine. N'oubliez pas de lire notre propre compte rendu pour avoir plus de détails ([Réunion du Conseil Municipal du 13 novembre 2025](#)).

Ayant envoyé nos remarques et corrections en amont, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Autorisation de dépenses – Budget général

La présente délibération vise à autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget général avant le vote du budget primitif, dans la limite de 25% des crédits ouverts l'année précédente. Le montant s'élève à 1 278 427,42 € (25% de 5 113 709,66 €).

Plus de détails dans la délibération : [CM-20251209-1](#)

Voté à l'unanimité.

Avance CCAS

Afin de maintenir le fonctionnement normal du CCAS, il est proposé de

verser une avance sur la subvention 2026 de 50 000 € en une seule fois au mois de janvier 2026.

Voté à l'unanimité.

Acquisition – Parcelle EM n° 216 – Chez Clavaud

Madame CLAEYS Myriam, Madame JUDE Irène, Madame VALADE Laëtitia, Monsieur VALADE Romain, Monsieur VALADE Jean Noël, Monsieur JUDE Alain, Monsieur JUDE Didier et Monsieur JUDE Jean Louis, sont propriétaires de la parcelle cadastrée Section EM n° 216 située Chez Clavaud. Cette parcelle a une superficie de 13 020 m².

Cette acquisition permet à la commune de mettre en œuvre une urbanisation durable en préservant des zones d'infiltration et de gestion des eaux pluviales. Il est proposé au Conseil municipal d'acquérir la parcelle cadastrée Section EM n° 216 d'une superficie de 13 020 m² au prix de 4 300 euros.



Voté à l'unanimité.

Assurances – Autorisation signature contrat

La commune de Saint-Junien dispose de contrats d'assurance pour couvrir les différents risques auxquels elle peut être confrontée. La consultation a été divisée en 5 lots définis comme suit :

- Lot n° 01 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- Lot n° 02 : assurance des responsabilités et des risques annexes
- Lot n° 03 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes
- Lot n° 04 : assurance de la protection juridique de la collectivité
- Lot n° 05 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus

Les marchés publics arrivent à terme au 31 décembre 2025 et il est indispensable de les renouveler afin de garantir la sécurité juridique et financière de la collectivité, des agents et des élus.

Lors de sa réunion en date du 20 novembre 2025, la commission d'appel d'offre a attribué, à l'unanimité des membres, les marchés comme suit :

- Lot 1 : SMACL – 79031 Niort – pour une prime annuelle TTC de 93 851,09 €
- Lot 2 : Lot infructueux – attente offre gré à gré de la société PNAS – 92040 Paris la Défense
- Lot 3 : Lot infructueux – attente offre gré à gré de la société SMACL – 79031 Niort
- Lot 4 : Relyens – 18110 Vasselay – pour une prime annuelle TTC de 590,92 €
- Lot 5 : Lot infructueux – attente offre gré à gré de la société SMACL – 79031 Niort

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer les contrats et à les notifier pour une prise d'effet des garanties fixée au 1er janvier 2026.

Plus de détails dans la délibération : [CM-20251209-2](#)

Voté à l'unanimité.

Cession parcelle AI 61 – 3 rue d'Arsonval à M Furelaud Cassandra

La commune a souhaité mettre en vente le bien communal cadastré Section A l n ° 61 situé 3 rue d'Arsonval à Saint-Junien.

Une agence immobilière de Saint-Junien a trouvé un acquéreur pour ce bien : Monsieur FURELAUD Cassandra souhaite acquérir la parcelle cadastrée Section Al n° 61 sise 3 rue d'Arsonval à Saint-Junien.

La présente délibération vise à céder au prix de 15 000 euros la parcelle cadastrée Section Al n° 61.

Le plan de financement se détaillant comme ceci :

- DETR : 60% => 57 033,60 €
- Département : 10% => 9 505,60 €
- Commune : 30% => 28 516,80 €

Plus de détails dans la délibération : [CM-20251209-5](#)

Voté à l'unanimité.

DETR 2026 – Rénovation des tribunes et mise en conformité du terrain de rugby

La commune de Saint-Junien dispose d'un terrain d'honneur rugby qui n'est plus aux normes fédérales actuelles. De plus, la toiture des tribunes sud de cet équipement est vétuste et présente de nombreuses fuites. Il est proposé de réaliser ces travaux de rénovation et de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2026, ainsi que le soutien du Département de la Haute-Vienne.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique.

Il est proposé de valider le plan de financement pour un montant total de 112 222,21 € avec un reste à charge pour la commune de 28 055,55 € (30%). Le plan de financement se détaillant comme ceci :

- DETR : 60% => 67 333,33 €
- Département : 10% => 16 833,33 €
- Commune : 30% => 28 055,55 €

Plus de détails dans la délibération : [CM-20251209-6](#)

Voté à l'unanimité.

DETR 2026 – Réalisation d'un dojo au Palais des Sports

Le Palais des Sports comprend notamment une salle nécessitant une rénovation qui permettrait d'accueillir un dojo destiné aux clubs d'arts martiaux et aux collégiens. Il est proposé de réaliser ces travaux de réalisation d'un dojo et de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2026, ainsi que le soutien du Département de la Haute-Vienne.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique.

Il s'agit du projet qui avait été présenté dans le cadre de 1000 dojos mais qui n'a pas pu se faire car le financement 1000 dojos a été suspendu.

Il est proposé de valider le plan de financement pour un montant total

d'investissement de 58 568,85 € avec un reste à charge pour la commune de 14 642,22 € (30%). Pour le fonctionnement, le montant total serait de 7 841 € avec un reste à charge de 1 960,25 €. Le plan de financement se détaillant comme ceci :

- DETR : 60% => 39 841,91 €
- Département : 15% => 9 961,47 €
- Commune : 25% => 16 602,47 €

Plus de détails dans la délibération : [CM-20251209-7](#)

Le Maire se satisfait de pouvoir enfin transformer cette petite salle en dojo pour le club de judo et les autres arts martiaux du club. Philippe Gandois précise que la précédente demande de subvention auprès de l'ANS a été refusée et que c'est pour cela que c'est représenté.

Yoann Balestrat a pris la parole :

Monsieur le Maire, chers chers collègues,

Effectivement, comme vient de le dire notre collègue Philippe Gandois, l'annonce d'un nouveau dojo avait été faite lors du conseil du 2 juin dernier, où l'on avait unanimement validé la signature d'une convention avec la Fédération française de judo dans le cadre du programme « 1000 dojos ».

Ce projet étant visiblement tombé à l'eau, nous soutiendrons logiquement cette nouvelle demande de subvention, cette fois-ci auprès de l'État et du Département même si, là encore, nous sommes prudents : il ne s'agit que d'une délibération visant à demander des crédits... Rien n'est donc acquis.

*Si notre groupe Énergie citoyenne considère que cet aménagement est indispensable à court terme, nous souhaitons encore remettre en avant, ici, l'idée d'un véritable « **centre des arts martiaux** » dans notre commune, proposition que nous portons et porterons sans relâche. Car, contrairement à ce que certains avaient dit pendant la campagne, affirmant que le dojo d'Oradour suffisait, force est de constater que tout le monde autour de cette table reconnaît désormais qu'il y a un réel besoin en la matière à Saint-Junien, que d'ailleurs l'aménagement de cette salle ne comblera que partiellement au regard du volume d'activité et de la diversité des disciplines pratiquées.*

Voilà les quelques remarques que nous souhaitons apporter.

Hervé Beudet conclut en disant que ce dojo viendra compléter l'offre et qu'on ne peut que s'en féliciter.

Voté à l'unanimité.

DETR 2026 – Remplacement de menuiseries à la salle des fêtes du Mas et au centre administratif

Le schéma directeur immobilier et énergétique multi-enjeux (SDIE) de la Ville de Saint-Junien a fait apparaître des besoins de rénovation énergétique sur des bâtiments communaux. Il est proposé de procéder au remplacement de menuiseries à la salle des fêtes du Mas et au centre administratif et de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2026, ainsi que le soutien du Département de la Haute-Vienne.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique.

Il est proposé de valider le plan de financement pour un montant total de 15 645,72 € avec un reste à charge pour la commune de 4 693,72 € (30%). Le plan de financement se détaillant comme ceci :

- DETR : 60% => 9 387,43 €
- Département : 10% => 1 564,57 €
- Commune : 30% => 4 693,72 €

Plus de détails dans la délibération : [CM-20251209-8](#)

Voté à l'unanimité.

Fournitures corbeilles bi-flux et abris-bacs – Autorisation signature contrat

La présente délibération vise à autoriser le Maire à signer et notifier le marché lié à l'achat de corbeilles bi-flux et d'abris-bacs qui seront implantés sur le territoire de la commune de Saint-Junien, suite à l'avis rendu par la commission des marchés à procédure adaptée sur le classement des offres.

Le prix total est estimé à 130 000 €, incluant la fourniture de corbeilles et d'abris-bacs, l'installation par les services techniques et la communication. La société retenue par la commission des marchés est la SAS SINEU GRAFF.

Plus de détails dans la délibération : [CM-20251209-9](#)

Voté à l'unanimité.

Frelons asiatiques 2025

Par délibération du conseil municipal en date du 18 octobre 2016, il a été instauré une aide à la destruction des nids de frelons asiatiques pour les particuliers de la commune. Il nous a été demandé de valider, au titre de l'année 2025, le versement des aides aux personnes physiques qui en ont fait la demande. La somme totale de ces différentes aides s'élève à 1 885,65 euros (pour 49 interventions).

Plus de détails dans la délibération : [CM-20251209-10](#)

Voté à l'unanimité.

Garantie d'emprunt – Réhabilitation de logements – Cité Rochebrune – 950 000 €

Saint-Junien Habitat Office Public a fait une demande d'emprunt d'un montant de 950 000,00 euros pour la réhabilitation de 21 logement Cité Rochebrune (l'offre de prêt nous a été fournie pour étude, mais n'a pas vocation à être publiée ici).

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie de la commune à l'office public HLM de Saint-Junien selon les détails énoncés dans la délibération : [CM-20251209-11](#)

Voté à l'unanimité des votants. Pierre Allard ne prenant pas part au vote étant président de l'Office Habitat.

Recueil des tarifs 2026

Il est proposé de valider les tarifs suivants : [Recueil des Tarifs 2026](#)

Le Maire tient à préciser que le tarif du repas à la cantine est maintenu à 3 euros bien que le coût de production soit beaucoup plus élevé, ne serait-ce qu'en matières premières.

Voté à l'unanimité.

Vente de ferraille

Il est proposé de valider la vente de ferraille sans utilité pour la collectivité pour un montant de 372,55 €.

Voté à l'unanimité.

Points inscrits à l'ordre du jour à la demande du groupe Énergie citoyenne :

Ces points ont été ajoutés à l'ordre du jour à notre demande : [Courrier-Mairie-07-12-2025](#)

Réparation du pont de Forgeix

Nathalie Tarnaud prend la parole :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Lors du conseil municipal du 2 juin dernier, notre groupe avait alerté sur la nécessité de réparer les rambardes du pont de Forgeix, endommagées depuis août 2023.

Il nous avait été alors indiqué qu'un devis de réparation s'élevant à 8000 euros vous était parvenu et que les travaux allaient être réalisés sous peu. Or, plus de 6 mois après, rien n'a été fait. Pouvez-vous nous dire quand ces rambardes vont être enfin réparées ? Il en va de la sécurité de tous.

Nous vous remercions.

Hervé Beaudet rappelle la genèse du dossier, rappelant que les réparations de fortune avaient été faites par les équipes de la POL. L'expertise entre les assureurs a finalement eu lieu le 11 septembre dernier et l'assurance de l'automobiliste va prendre tout en charge. L'entreprise qui va réaliser les travaux a indiqué que ces derniers auront lieu en mars 2026.

Terrasses de Saint-Amand : accès aux documents et aux résultats de la mission confiée à l'entreprise Blanchon

Frank Bernard prend ensuite la parole :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Dans un article paru le 20 septembre dernier dans Le Populaire et consacré aux terrasses de Saint-Amand, il est écrit que la Mairie indique que – je cite – « l'entreprise Blanchon de Limoges, spécialisée dans la restauration du patrimoine ancien, a été missionnée pour chiffrer les investigations à réaliser pour assurer la conservation du

site. »

Dans ce cadre, comme nous vous l'avons déjà demandé par courriels, d'abord le 3 octobre 2025 puis le 14 octobre 2025 (messages restés sans réponse), pouvez-vous nous fournir les documents relatifs à cette commande publique (cahier des charges, éléments de procédure du marché, etc.) ? Pouvez-vous, le cas échéant, nous faire part également des résultats de cette mission ?

Nous vous remercions.

Le Maire nous « accuse » de faire un feuilleton de ce dossier après l'intervention de France 3, notre tribune, et le conseil... (*Note du rédacteur : il n'y aurait pas de feuilleton si nous avions les réponses à nos demandes...*) Il souhaite nous rassurer sur le fait qu'ils sont très attachés au patrimoine... Il indique que c'est une erreur de laisser penser qu'ils ne font rien et que le site n'est pas accessible. D'après lui, une petite partie du site est endommagée et les terrasses sont toujours accessibles au public. (*Note du rédacteur : apparemment pas assez pour continuer à y faire des « rendez-vous en terrasses »...*) Il déroule une liste de projets « très importants » pour le patrimoine de la ville comme la restauration de tableaux, pour montrer à quel point la majorité est attachée au patrimoine.

Il indique ensuite qu'ils ont mandaté l'entreprise Blanchon, spécialiste dans la restauration de bâtiments anciens. Elle est d'abord venue gracieusement, et n'a donc pas fait de rapport. Le technicien a conseillé de faire des demandes de subventions pour conserver le site avant le début des travaux. C'est ce qui a été fait. Un architecte du patrimoine doit intervenir, début 2026. Il y a également des infiltrations d'eau. Thierry Granet complète en disant que l'architecte en chef du patrimoine qui avait été sollicité (Madame Marie-Anne Grecou), qui avait répondu favorablement, a finalement annoncé qu'elle ne pourra pas nous accompagner sur ce dossier par manque de temps. Elle a sollicité un autre confrère, Monsieur Luc Giudino qui a accepté de prendre le relais dans les prochaines semaines.

Frank s'étonne de la relativisation de l'impact de ces dégâts sur le site, rappelant qu'il n'y a qu'une seule terrasse d'accessible, et qu'il n'y a plus de spectacles de musique là-bas. Il comprend les difficultés de ces travaux, mais demande à ce que le Maire comprenne également notre impatience et notre agacement.

Yoann continue ensuite en remerciant ironiquement le Maire sur le « feuilletonnage » du sujet, car c'est grâce à lui que c'est possible, puisqu'en agissant plus vite, il n'y aurait pas eu plusieurs épisodes. Yoann regrette la remarque du Maire sur la presse qui, quand elle est sollicitée, joue son rôle : si elle estime qu'un sujet mérite être traité, alors elle le fait, de manière libre et indépendante, même si cela déplaît la majorité municipale. Yoann rappelle ensuite qu'Énergie Citoyenne n'a jamais dit que les terrasses étaient complètement fermées, mais *partiellement* fermées : il plaide pour que la nuance puisse avoir sa place dans l'assemblée municipale. Yoann relève aussi la stratégie de la majorité municipale qui parle dans sa réponse à notre question de tableaux et de plaques : faire une telle digression vise à détourner l'attention et à minimiser le sujet qui est pourtant d'importance. En effet, les terrasses de Saint-Amand constituent un joyau historique, patrimonial et touristique. Les efforts pour les rénover méritent d'être reconnus et nous engageant : il est inconcevable que ce site redevienne prochainement dans un état de délabrement dont il vient récemment de sortir... Enfin, Yoann indique qu'il ne comprend pas bien les informations données concernant l'intervention de l'entreprise Blanchon qui semblent contradictoires d'une prise de parole à l'autre. Il réitère notre demande d'avoir accès aux documents liés aux interventions sollicitées.

Pierre Allard rappelle que si on est dans cette situation, c'est que le travail qui avait été fait il y a quelques années, sous les conseils et ordres d'un architecte des Monuments historiques, a été mal fait. Il rappelle encore que le site est classé et que rien ne peut être fait sans l'aval d'un architecte des bâtiments historiques. Pierre Allard, tout comme nous, n'admet pas qu'à peine 10 ans après les travaux de rénovation, le site de Saint-Amand soit dans cet état.

Yoann pose alors la question à Pierre Allard sur la responsabilité de cette situation : est-ce que cela provient de la conception architecturale du projet ou de sa réalisation ? Pierre Allard répond que c'est le rapport du spécialiste qui le dira quand il fera son diagnostic. Frank indique juste qu'il était donc prématuré de mettre en cause l'architecte comme cela a été fait plus tôt. Pierre Allard ajoute que, de son point de vue, la responsabilité relève de l'architecte des Monuments historiques ayant conçu et supervisé le chantier.

Synthèses écrites issues des participations à l'assemblée générale de l'association Ville et métiers d'art (du 16 au 17 octobre 2025) et au congrès des maires de France (du 18 au 20 novembre 2025)

Les compte-rendus ont été envoyés par courriel dans l'après-midi précédant le conseil, les voici.

- [CR Salon des Maires 2025](#)
- [CR Villes et Metiers d'Art 2025](#)

Question Diverses

Thierry Granet a pris la parole pour rendre hommage à Jacques Cheymol, décédé il y a quelques jours et dont l'enterrement a eu lieu la semaine dernière. Lui-même et Philippe Gandois y représentaient la Mairie et la CCPOL. C'était un passionné d'aéronautique et il fut adhérent à l'aéroclub de Saint-Junien pendant des années, dont 15 ans en tant que président. Il fut l'un des grands artisans de la manifestation Légend'Air. Il avait fait don aux archives de la commune de beaucoup d'archives personnelles sur la vie de l'aéroclub.

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

[Décisions – CM du 09.12.2025](#)

La suite des décisions donnée en séance : [Décisions – CM du 09.12.2025 – Suite](#)

L'ordre du jour étant épuisé, Hervé Beudet annonce la clôture de la séance à 19h30.

- [Conseil Municipal du 21 mars 2026](#)
- [Réunion du Conseil Municipal du 5 mars 2026](#)
- [Saint-Junien mérite un débat !](#)
- [Réunion du Conseil Communautaire POL du 29 janvier 2026](#)
- [Réunion du Conseil Communautaire POL du 16 décembre 2025](#)

Archives

Archives

Méta

- [Connexion](#)
- [Flux des publications](#)
- [Flux des commentaires](#)
- [Site de WordPress-FR](#)

Rechercher

 

- [Politique de confidentialité](#)
- [Sitemap](#)

- [Facebook](#)
- [X](#)
- [RSS](#)